



Département : Haute-Garonne
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de Grenade sur Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 11/03/2025

Le mardi 11 mars 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28.02.2025), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S (Présidence confiée à Mr NAPOLI, Vice-Président du CCAS durant l'examen, le débat et le vote du Compte Financier Unique 2024).

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr François NAPOLI, Mme Josie AUREL, Mr Henri BEN AIOUN, Mme Valérie MOREEL, Mme Aurélie VIDAL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR.

Représentés :

Mr Laurent PEEL (représenté par Mr François NAPOLI),
Mme Maryse TROMEUR (représentée par Mme Renée BOUZIGUET).

Absents :

Mme Laura DELAUNAY.

Secrétaire :

Mme Annick GIRARDOT.

N°07/2025 - Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Grenade est tenu à un débat d'orientations budgétaires (DOB) car il est rattaché à une commune de 3500 habitants et plus (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les orientations budgétaires 2025 sont présentées dans le document joint en annexe.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Annick GIRARDOT,
Secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20250311-07-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Le cadre légal

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le DOB a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le budget primitif 2025 maintient le sens de l'action sociale communale en préservant une politique de solidarité.

Le contexte de l'année 2024 :

L'année 2024 a été marquée par :

- Un développement de l'offre de service aux habitants par les ateliers collectifs du centre social,
- Un renforcement des actions en direction des familles, dans la cadre de l'agrément CAF « Animation Collectives Famille »
- Un contexte financier global contraint,
- Une masse salariale impactée par un congé de maternité.

Les résultats de l'exercice 2024

Le budget 2024, équilibré en recettes et dépenses, s'élève à 574 273.03 € :

- 538 101.31 € en section de fonctionnement (508 943.20 € de recettes hors excédent reporté),
- 36 262.72 € en section d'investissement.

Les résultats de fonctionnement indiquent :

- Des dépenses liquidées à hauteur de 493 616.34 €, soit une économie de 44 842.07 € par rapport aux inscriptions,
- Des recettes à hauteur de 510 667.26 €, soit une réalisation quasi équivalente aux inscriptions (+1 724.06 €), hors excédent reporté.

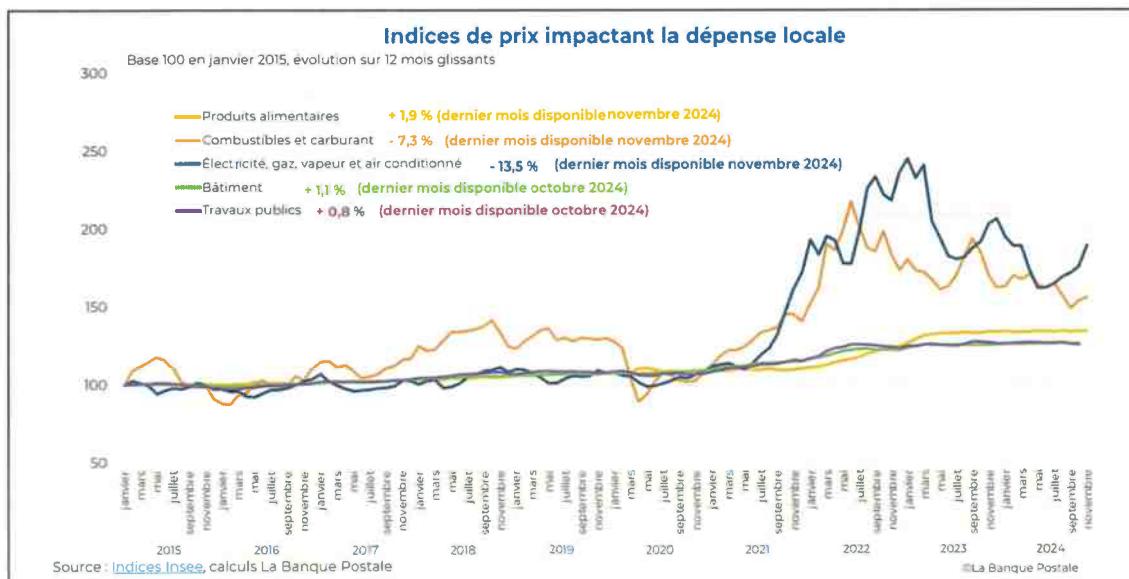
FONCTIONNEMENT 2024	
DEPENSES LIQUIDEES	493 616,34 €
RECETTES LIQUIDEES	510 667,26 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2024	17 050,92 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	29 067,11 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2024	46 118,03 €

INVESTISSEMENT 2024	
DEPENSES LIQUIDEES	192,00 €
RECETTES LIQUIDEES	6 949,34 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2024	6 757,34 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	31 850,72 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2024	38 608,06 €
RESULTAT DES CREDITS REPORTÉS	- 589,61 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	38 018,45 €

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20250311-07-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Il est à noter une diminution de 6.36 % des dépenses de fonctionnement en 2024, par rapport aux dépenses 2023, en maintenant l'offre de service aux habitants. Sur cette même année 2024, les recettes ont augmenté de 16 954.89 € par rapport à 2023.

Ces efforts de gestion ont permis un résultat d'exercice positif, et la reconstitution d'un excédent reporté en adéquation avec le montant du BP2025, puisqu'il approche les 10 % du montant des dépenses de fonctionnement.



Le budget du CCAS subit, comme celui de la commune, l'impact de l'inflation, des contraintes d'évolution de masse salariale à effectif égal est maîtrisé.

Au vu des résultats cumulés de fonctionnement intégrant ceux de l'exercice 2024, la somme de 46 118.03 € pourra être affectée à l'exercice 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation (obligatoire) en investissement R c/1068	/
Affectation (complémentaire) en investissement R c/1068	
Report en fonctionnement	46 118,03 €
Couverture du déficit de fonctionnement	/
TOTAL	46 118,03 €

L'évolution de la subvention communale :

	EXCEDENT REPORTÉ	SUBVENTION COMMUNE	BP + DM	CA DEPENSES	CA RECETTES	RESULTAT
2025	46 118 €	262 000 €				
2024	29 067 €	270 000 €	538 010 €	493 616 €	510 667 €	+ 17 050 €
2023	62 498 €	249 000 €	564 240 €	527 143 €	493 712 €	-33 431 €
2022	69 985 €	249 000 €	547 527 €	507 716 €	500 229 €	-7 487 €
2021	42 037 €	249 000 €	521 761 €	469 271 €	497 219 €	+ 27 947 €
2020	40 684 €	220 000 €	469 645 €	430 864 €	432 216 €	1 352 €
2019	49 340 €	210 000 €	476 956 €	460 312 €	451 657 €	- 8 656 €
2018	60 026 €	195 000 €	435 098 €	416 428 €	405 742 €	-10 686 €
2017	64 024 €	199 500 €	440 774 €	392 068 €	388 070 €	-3 999 €
2016	74 851 €	210 000 €	469 025 €	440 101 €	429 274 €	-10 827 €
2015	50 701 €	235 400 €	478 366 €	459 976 €	484 142 €	24 166 €

Le CCAS ajuste chaque année la demande de subvention communale en fonction de son excédent reporté, des choix politiques sur les projets pour prioriser les actions à mettre en œuvre pour les administrés, des besoins en termes d'évolution des charges de fonctionnement, de l'évolution des coûts non maîtrisables.

De 2016 à 2019, le CCAS a pu solliciter une baisse de la subvention communale, afin d'optimiser ses recettes. En effet, au vu du montant de l'excédent reporté (jusqu'à 74 850€), la stratégie choisie a été de mobiliser cet excédent dans un objectif de réduction, et ainsi de limiter l'impact du CCAS sur le budget communal.

Une fois l'objectif d'excédent proche des 45 000€ atteint, le niveau de subvention communale a été rehaussé.

Le maintien de cette subvention à hauteur de 249 000€ en 2023 avec un excédent reporté à 69980€ se justifiait par le financement par la CCAS d'une partie du projet des jardins partagés.

L'augmentation de la demande de subvention communale pour 2024 prenait en compte :

- Les éléments justifiant le résultat de 2023 (hausse du cout de l'énergie, des produits et des services, masse salariale, recettes)
- Une réduction globale de la prévision de dépenses de 15 000€ soit -3% malgré une inflation 2023 de 4.9%

Compte tenu des résultats cumulés affectés à l'exercice 2025, et d'une gestion des dépenses permettant une baisse d'environ 20 000 € au projet de BP 2025 par rapport aux inscriptions 2024, la demande de subvention communale est revue à la baisse (- 8 000 €) et s'élève à 262 000 €.

Des engagements pluriannuels :

Un marché public de fournitures n°21-F-16-F relatif à la fourniture et à livraison de repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile.

Attributaire : Ansamble Midi Gastronomie

Durée du marché 1 an reconductible 3 fois à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ce marché est à renouveler pour le 1^{er} septembre 2025.

Un marché public de fournitures n°24-F-02-S relatif à la fourniture de colis de noël pour les ainés.

Attributaire : Société SAS VALETTE FOIE GRAS

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois à compter 2024.

Ce marché est à renouveler en 2027.

Les orientations de la politique sociale 2025 :

Il s'agit d'adapter le service et son fonctionnement à l'évolution du contexte, dans l'objectif posé de maintenir l'offre de service aux habitants, d'identifier nouveaux besoins afin de définir une politique sociale pertinente au regard d'une part des besoins repérés, et d'autre part des moyens mobilisables.

Le service Action Sociale :

Assuré par les travailleurs sociaux à hauteur de 1.2 équivalent temps plein, il permet de proposer un accompagnement social individualisé aux habitants qui rencontrent des difficultés, de faciliter l'accès aux droits sociaux et de lutter contre le non-recours. La précarité globale grandissante, et la précarité énergétique en particulier, en sont des axes forts.

Le déploiement de la Maison de Proximité du Conseil Départemental à Grenade, et le partenariat étroit lié avec cette structure confirment la pertinence de l'articulation « accompagnement administratif » et « accompagnement social ».

Cet outil adapté aux besoins permet recentrer les accueils des travailleurs sociaux du CCAS vers leur mission première sociale, jusqu'ici parfois détourné en « accompagnement aux démarches administratives ».

En 2024, 458 habitants ont été reçus au cours de 866 entretiens individuels, dans les locaux du CCAS ou lors de visites à domicile.

Le budget affecté à cette mission est essentiellement la masse salariale, et les frais de fonctionnement du bâtiment. Ils seront maintenus à moyens constants pour 2025.

La réouverture des logements d'urgence en avril 2025 va remobiliser les travailleurs sociaux sur leur mission d'accompagnement renforcé des personnes accueillies. Une partie du budget d'investissement sera consacrée au premier équipement de ces 2 logements. Les éventuelles subventions n'ayant pas été notifiées à ce jour, les incidences financières ne peuvent apparaître dans le budget primitif et feront l'objet d'une décision modificative budgétaire le cas échéant.

Sur la thématique du logement social, la livraison des 2 opérations du bailleur social ALTEAL (Montouzic et Granat) va nécessiter un travail d'orientation et de suivi des candidatures des demandeurs de la commune sur le premier semestre 2025.

Le Centre Social :

L'agrément « centre social » accordé par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des prestations de service Animation Globale et Coordination et Animation Collective Famille a été renouvelé au 1^{er} janvier 2024 pour une période de 4 ans. L'année 2027 sera, entre autres, consacrée au dossier de renouvellement de l'agrément : bilan des 4 années passées et projection sur les 4 ans à venir avec la définition des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre formalisé dans le Projet Social et le Projet Famille.

En 2024, l'Espace Chiomento a proposé :

- 16 ateliers hebdomadaires, qui ont permis de proposer 512 séances : ateliers créatifs, couture, cuisine, informatique, marche, peinture, français...
- 5 cycles spécifiques qui ont permis de proposer 35 séances : sophrologie, estime de soi, sport/santé, bien dormir
- Une programmation désormais mensuelle : 44 ateliers au cours de l'année (27 en 2023) : cinéma, sorties, café-échange, ateliers créatifs, cuisine avec une cheffe étoilée, ...
- Une programmation « spécial Familles » pendant toutes les vacances scolaires (hors décembre) : ateliers créatifs, cuisinons en famille, sortie, évènement (carnaval, ...)
- 6 événements annuels : vernissage de l'atelier peinture, voyage « seniors en vacances, sortie Famille à la mer en juillet, gouter de noël, sortie à l'Opéra, et le Showmento

En 2024, 574 ateliers collectifs ont été déployés et au total : 4552 participations d'habitants.

Le montant de la cotisation des adhérents a été revu à compter de la rentrée de septembre 2024, afin qu'il corresponde mieux à l'offre de service proposée aux habitants (50€ par an, modulable selon les revenus du foyer).

L'objectif 2025 est de maintenir l'offre de service ou de la faire évoluer, notamment en direction des familles, afin qu'elle continue à répondre aux besoins des habitants, et à moyens constants.

Le service de portage de repas à domicile :

La diminution du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie en 2024, avec une baisse de 19.5% par rapport à 2023. Le solde du dispositif est de – 13 bénéficiaires (24 sorties / 11 nouveaux bénéficiaires).

Les motifs de sortie du dispositif sont similaires aux années précédentes : hospitalisation, admission en structure, fin de vie.

La qualité des repas n'est évoquée que pour une personne.

Dans le cadre du marché signé le 1^{er} septembre 2021 et de ses évolutions contractuelles, le prix du repas s'élève à 9.0044€ TTC depuis le 01/09/2024. Il a augmenté de 12.9% sur la durée du marché (4 ans).

En fonction de la modulation tarifaire, le tarif facturé aux bénéficiaires varie de 4.50 à 10.95€ le repas. La dernière augmentation a été mise en place au 01/09/2024 (la précédente adaptation des tarifs avait eu lieu au 01/11/2022).

Ces adaptations tarifaires permettent de maintenir un rapport facturation / achats proche des 80%.

Les actions de solidarité :

Le dispositif de soutien alimentaire a été confié à l'association INSERVICE depuis 2022, avec la création de l'Epicerie Sociale et Solidaire.

Ce service n'est donc plus à la charge financière du CCAS, même si celui-ci peut intervenir très ponctuellement en accordant des prises en charge aux habitants qui n'ont aucune ressource, dans le cadre des aides financières, pour un montant de 212.77€ en 2024.

Fin 2024, le nombre de bénéficiaires de l'Epicerie Sociale et Solidaire était stable : environ 40 ménages (isolé ou famille).

L'équipe du CCAS continue de travailler en partenariat avec l'association comme le prévoit la convention, afin notamment de rester vigilant sur l'adaptation du dispositif aux besoins repérés, et de le faire évoluer.

La masse salariale 2024 :

L'effectif du CCAS pour l'année 2024 est de 8 postes pour un volume horaire annuel de 11 336.07 h, soit 6.23 ETP (équivalent temps plein). Le nombre de postes est stable.

Les inscriptions budgétaires 2024 prévoient 281 000€ de dépenses de masse salariale pure. Le résultat indique un coût réel de 274 264.54€. Ce résultat inclut un remplacement pour congés de maternité sur 4 mois, ainsi que le remplacement d'un agent titulaire (départ à la retraite) par des agents vacataires.

La projection de masse salariale pure 2025 est estimée à 285 000€, à moyens constants.

Les orientations budgétaires 2025 :

Le projet de budget primitif 2025 se décline comme suit.

Il permet une continuité du fonctionnement des services et des actions.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP + DM2024	CA 2024	PROJET BP 2025
011 - Charges à caractères général	221 608,11 €	186 895,27 €	201 480,03 €
012 - Charges de personnel (masse salariale + charges liées au personnel)	294 433,00 €	287 656,87 €	298 680,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	17 557,20 €	14 686,20 €	12 350,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 412,00 €	4 378,00 €	4 500,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	538 010,31 €	493 616,34 €	517 010,03 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP + DM2024	CA 2024	PROJET BP 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes directes	105 380,00 €	75 984,31 €	88 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	373 100,00 €	388 663,02 €	360 900,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	18 700,00 €	42 872,17 €	21 800,00 €
013 - Atténuations de charges	10 204,00 €	724,06 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	928,50 €	0,00 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 359,20 €	1 303,20 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €	192,00 €	192,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	29 067,11 €		46 118,03 €
TOTAL	538 010,31 €	510 667,26 €	517 010,03 €

ES	BP + DM2024	CA 2024	PROJET BP 2025	RESTE A REALISER
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €	192,00 €	192,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	0,00 €	500,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	35 562,72 €	0,00 €	41 826,45 €	589,61 €
TOTAL	36 262,72 €	192,00 €	42 518,45 €	589,61 €
INVESTISSEMENT RECETTES	BP + DM2024	CA 2024	PROJET BP 2025	RESTE A REALISER
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 412,00 €	4 378,00 €	4 500,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 277,86 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	293,48 €		
001 - Excédent d'investissement reporté	31 850,72 €		38 608,06 €	
TOTAL	36 262,72 €	6 949,34 €	43 108,06 €	0,00 €

Les investissements 2024 :

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur l'exercice 2024, hormis les opérations d'ordre de transfert entre sections.

Les projets 2025 consistent au premier équipement des logements d'urgence.

Toutefois, les sommes inscrites pourront permettre des décisions d'acquisition complémentaires en cours d'année selon les projets développés.

Prospectives :

Le CCAS maintient le fondement de ses actions, et poursuit l'indispensable adaptation aux besoins des habitants, tant sur le volet individuel que collectif. Il est l'interlocuteur principal de l'action sociale communale, et sa fonction d'expertise est également reconnue à l'échelon supra communal.

L'enjeux de l'année 2025 est de continuer à adapter ce service et son fonctionnement à l'évolution du contexte, avec une vigilance accrue quant à l'adéquation des moyens actuels et potentiellement mobilisables.

Il s'agit de faire converger d'une part, le maintien et l'adaptation de l'offre de service aux habitants et à leurs besoins, et d'autre part la capacité financière raisonnée de la collectivité.

oOo